

Le Maire de la Commune de Neuvecelle, Haute-Savoie,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise **ELECTRICITE ET TP DEGENEVE - M. Fabrice PLANARD - Le Seytroux - 285 Route de Col de Terramont - 74470 LULLIN**, dans le cadre de travaux de dépose de poteaux béton Chemin du Bois de Maraïche,
- Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers que pour l'entreprise ;
- Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des usagers sur le Chemin du Bois de Maraïche;

### ARRETE

**Art. 1 – Du Mercredi 25 Juin 2025 au Vendredi 27 Juin 2025 inclus**, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur **le Chemin du Bois de Maraïche à partir de l'intersection avec l'Avenue de Verlagny jusqu'au parking du Parc de Maraïche**. Seul l'accès des riverains et des véhicules de secours sera autorisé. La signalisation s'effectuera aux moyens de barrières et panneaux.

**Art. 2 -**. La signalisation réglementaire du chantier et l'affichage de l'arrêté seront mis en place par l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE.

**Art. 3 -** Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation et du balisage correspondant à ces mesures.

**Art. 4 -** Toute transgression au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Art. 5 -** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Commissaire de Police, CSP du Léman,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Police Municipale d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCPEVA,
- Le pétitionnaire.

Neuvecelle, le 19 Juin 2025



Nadine WENDLING  
Maire de NEUVECELLE



**ARRETE n° 2025-68 :**

**Circulation interdite sur le Chemin du Bois de Maraïche pour dépose de poteaux béton par l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE**